

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 1 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE : 1 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 28

L’an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. AZIMI, Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme. KHARJA, M.
FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)
Mme BOUKANDOURA	(Procuration à M. GAILLARD)
Mme. BIGLIONE	(Procuration à Mme. ARENOU)
Mme SIRAS	(Procuration à M. FARIGOULE)
M. ODIRA	(Procuration à Mme. KHARJA)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIMI
M. MARCIN
M. HILALI
Mme. LARABI

DENOMINATION DE LA SENTE « SENTE MILLE VISAGES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29,

CONSIDERANT qu’il convient de dénommer la sente située devant l’école Mille Visages (à l’intersection de la rue Edouard Legrand et de la rue des Petits pas),

l’école Mille Visages (à
Addresse de l’acte de délibération :
078-217801380-20230613-2023-DEL-37-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement économique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de nommer « sente Mille Visages », la sente située devant l'école Mille Visages à l'intersection de la rue Edouard Legrand et de la rue des Petits pas.

Chanteloup-les-Vignes, le treize juin deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230613-2023-DEL-37-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023